



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 5 septembre 2023, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents(es), les conseillers(ères):

Siège no 1, M. Robert Sanfaçon
Siège no 2, M. Roger Gosselin
Siège no 4, Mme Marisol Brochu
Siège no 5, M. James Allan
Siège no 6, Mme Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Joanne LaBranche.

Madame Alexandra Gosselin assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, madame la Mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2023-09-173 Adoption de l'ordre du jour

Madame la Mairesse suppléante ouvre la séance à l'heure prévue et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption de procès-verbaux

5. Administration générale et trésorerie

5.1 Adoption des comptes du mois

5.2 Nomination d'un maire suppléant

5.3 Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

5.4 Demande d'aide financière du CPE pour la gestion des eaux pluviales

5.5 Inventaire pour l'encan publique

5.6 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

5.7 Mise en demeure à Construction Stef Daigle inc.

8. Travaux publics

8.1 Réparation de fissure sur le chemin de Kinnear's Mills

8.2 Dépôt demande d'aide financière PAVL - Volet redressement

8.3 Dépôt de demande d'aide financière PAVL - Volet soutien

8.4 Offre de services - Pavage des rues Guy et Place Harriet-Wilson

8.5 Avenant au contrat - Pluritec - Projet domiciliaire

8.6 Travaux chemin Magwood

8.7 Débroussaillage

11. Urbanisme et développement du territoire

11.1 Autorisation de la directrice générale et du maire pour signer les documents nécessaires à la vente du lot 4 913 569

12. Législation

12.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés

12.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264

12.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 521 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267

15. Période de questions

16. Clôture et levée de la séance

SUR LA PROPOSITION DE : M. James Allan

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2023-09-174 Séance ordinaire du 8 août 2023

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-09-175 Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques : 2 437.31 \$

Autres paiements effectués par la directrice générale : 107 905.56 \$

Grand total des paiements: 110 342.87 \$

ADOPTÉE

2023-09-176 Nomination d'un maire suppléant

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE M. Roger Gosselin soit nommé maire suppléant du 6 septembre 2023 au 4 décembre 2023 et qu'il puisse agir en tant que signataire du compte bancaire de la municipalité, et ce, seulement quand le maire sera dans l'impossibilité d'agir soit en cas de maladie grave ou de vacances prolongées.

ADOPTÉE

2023-09-177 Dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses

La directrice générale dépose l'état des revenus et des dépenses de la municipalité pour la période du 1er janvier 2023 au 31 août 2023, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*.

2023-09-178 Demande d'aide financière du CPE pour la gestion des eaux pluviales

ATTENDU la demande reçue le 19 juillet 2023;

ATTENDU la rencontre du 17 août dernier avec la directrice générale du Centre de la petite enfance;

ATTENDU les problématiques que rencontre la construction du centre de la petite enfance pour la gestion des eaux pluviales;

ATTENDU la différence de coût de 55 000 \$ entre l'estimation des coûts de 2022 et l'estimation des coûts de 2023;

ATTENDU QUE la municipalité désire contribuer à l'avancement du projet;

ATTENDU QUE la construction d'un centre de la petite enfance est un projet que le Conseil municipal a à coeur et que celui-ci croit qu'une installation de CPE dans la municipalité de Kinnear's Mills sera bénéfique pour la communauté;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité aide financièrement le Centre de la petite enfance la Tourniquette à payer le système de gestion des eaux pluviales, en payant la partie 5 du bordereau d'estimation, soit un montant de 12 725.00 \$ pour les travaux de servitude.

ADOPTÉE

2023-09-179 Inventaire pour l'encan public

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a plusieurs items dont elle n'utilise plus depuis longtemps;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire se départir de ces items de façon équitable pour les citoyens;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve la liste d'inventaire des objets à mettre en vente lors de l'encan public.

ADOPTÉE

2023-09-180 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent

être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;

De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au

ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés de notre territoire, Mme Isabelle Lecours et Monsieur Luc Berthold, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

2023-09-181 Mise en demeure à Construction Stef Daigle inc.

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a octroyé un contrat le 3 avril 2023 à l'entreprise Les constructions Stef Daigle inc.;

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas conformes et ne sont toujours pas terminés à ce jour;

ATTENDU QUE l'entrepreneur ne répond plus aux demandes de la directrice générale;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la directrice générale soit autorisée à mandater l'avocate de la municipalité afin de transmettre une mise en demeure formelle à Les constructions Stef Daigle inc.

ADOPTÉE

2023-09-182 Réparation de fissures sur le chemin de Kinnear's Mills

ATTENDU QU'il y a des fissures totalisant environ 2 383 pieds carrés dans l'asphalte sur le chemin de Kinnear's Mills et que le Conseil désire faire l'entretien de ce pavage;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie fissuro seal au montant de 2325.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2023-09-183 Dépôt demande d'aide financière PAVL - Volet redressement

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des

infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Kinnear's Mills autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Alexandra Gosselin, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-184 Dépôt de demande d'aide financière PAVL - Volet soutien

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills doit respecter les lois et les règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Kinnear's Mills autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Alexandra Gosselin, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la mobilité durable.

ADOPTÉE

2023-09-185 Offre de services - Pavage des rues Guy et Place Harriet-Wilson

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande de subvention pour le pavage des rues Guy et Place Harriet-Wilson;

ATTENDU QUE pour déposer une demande de subvention, la municipalité a besoin de plan et devis d'ingénieur;

ATTENDU les offres de services professionnels reçues:

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Fédération québécoise des municipalités	12 800.00 \$
Pluritec	18 050.00 \$

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le Conseil municipal de Kinnear's Mills mandate la direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM afin de réaliser les travaux d'ingénierie dans le projet de pavages des rues Guy et de la Place Harriet-Wilson.

ADOPTÉE

2023-09-186 Avenant au contrat - Pluritec - Projet domiciliaire

ATTENDU QUE les travaux de construction de la nouvelle rue Jamieson commenceront la semaine du 5 septembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire s'assurer de faire les travaux en conformité avec les plans et devis de la firme d'ingénieur, Pluritec;

ATTENDU l'offre de service d'accompagnement durant les travaux de construction reçue de la firme Pluritec;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte l'avenant au contrat de la firme Pluritec avec un montant maximal autorisé de 2 500.00 \$, et ce, utilisé selon les besoins réels de la municipalité.

ADOPTÉE

2023-09-187 Travaux chemin Magwood

ATTENDU la demande reçue de M. André Dubois le 5 avril 2023 visant à améliorer la sécurité sur une portion du chemin Magwood;

ATTENDU les travaux réalisés par la firme d'arpenteur Ecce Terra au mois d'août dernier afin de vérifier la possibilité d'élargir le chemin ;

ATTENDU les travaux réalisés par l'inspecteur en voirie afin de voir les possibilités pour abaisser la route du chemin Magwood à la hauteur du 510 et du 512, chemin Magwood;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés acceptent des inconvénients en lien avec les modifications annoncées;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate l'inspecteur en voirie afin d'élargir le chemin, ce qui impliquera les actions suivantes:

- Abattre les arbres dans l'emprise de la route sur l'immeuble situé au 512, chemin Magwood;
- Creuser un fossé d'environ 450 pieds de ce côté du chemin Magwood;
- Creuser le chemin Magwood pour abaisser la butte d'environ 3,5 pieds et de rehausser le bas de cette butte d'environ 1 pied;
- Élargir la surface de roulement de la portion de cette route d'environ 6 à 7 pieds;
- Remplacer un ponceau déjà existant mais désuet dans cette portion du chemin Magwood;

ADOPTÉE

2023-09-188 Débroussaillage

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills a octroyé le contrat de

fauchage et débroussaillage à Débroussaillage Adam Vachon, le 6 mars 2023;

ATTENDU QUE lors de l'octroi de ce contrat les travaux devaient être exécutés à la fin juillet ou au début du mois d'août;

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas réalisés à ce jour;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de nos routes est compromise par une visibilité diminuée ;

ATTENDU l'offre de service de M. Ricky Macrae;

SUR LA PROPOSITION DE : M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills donne un contrat à M. Ricky Macrae pour réaliser les sections plus problématiques (détaillées dans la liste de l'inspecteur en voirie) de débroussaillage sur le bord de nos chemins au tarif de 100.00 \$ par heure et que Débroussaillage Adam Vachon complètera les travaux à la fin du mois de septembre, selon les termes du contrat octroyé en mars dernier;

ADOPTÉE

2023-09-189 Autorisation de la directrice générale et du maire pour signer les documents nécessaires à la vente du lot 4 913 569

ATTENDU la résolution 2023-04-081 portant sur le rachat du lot 4 913 569 et la remise en vente par un agent d'immeuble;

ATTENDU la mise en vente du terrain par un agent d'immeuble, le 21 août 2023;

ATTENDU la signature de l'offre d'achat, le 23 août 2023;

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Michelle Blais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil autorise le maire, Monsieur Marquis Bédard et la directrice générale, Madame Alexandra Gosselin afin de signer le contrat de l'agent d'immeuble, l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de la vente de cet immeuble;

ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 519 amendant le règlement numéro 500 portant sur l'interdiction de

corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux incluant les fossés sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 519 porte sur l'interdiction de corder du bois à l'intérieur de l'assiette des chemins municipaux.

Le projet de Règlement numéro 519 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Michelle Blais, conseillère

**Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 520
amendant le règlement de zonage numéro 264**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Michelle Blais, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 520 amendant le règlement de zonage numéro 264 sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 520 porte sur l'installation des abris d'hiver, les piscines et les fournaies extérieures.

Le projet de Règlement numéro 520 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Michelle Blais, conseillère

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 521 amendant le
règlement sur les permis et certificats numéro 267**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la conseillère, Madame Marisol Brochu, donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 521 amendant le règlement sur les permis et certificats numéro 267 sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 521 porte sur le droit d'ériger une construction lorsque le lot est adjacent et a un accès direct à une rue publique ou privée ou a une servitude de passage existante et notariée avant l'entrée en vigueur du règlement.

Le projet de Règlement numéro 521 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Madame Marisol Brochu, conseillère

Période de questions

2023-09-190 **Levée de la séance**

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE cette séance soit levée à 19h53.

ADOPTÉE

Joanne LaBranche
Mairesse suppléante

Alexandra Gosselin
Directrice générale/greffière
trésorière

Je, Joanne LaBranche, mairesse suppléante de la Municipalité de Kinnear's Mills, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 SEPTEMBRE 2023.